


<u>Date :</u>	<b>Compte-rendu</b>	 <b>VAL D'AMBOISE</b> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
22/01/2015 19h00	<b>Conseil Communautaire</b>	

## Table des matières

<b>I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/12/2014.....</b>	<b>2</b>
<b>II. ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>2</b>
1. Désignation des représentants CCVA dans les syndicats d'eau du Val de Cisse et de Villedômer, Auzouer et Neuillé-le-Lierre .....	2
2. Adhésion au Syndicat Mixte Touraine Cher Numérique .....	3
<b>III. ENFANCE - JEUNESSE.....</b>	<b>4</b>
3. Fixation des tarifs de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente de boissons et diverses pâtisseries pour le service jeunesse de la CCVA.....	4
<b>IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>4</b>
4. APEVA – Aides accordées aux entreprises du Val d'Amboise .....	4
5. Aide à l'immobilier – Projet porté par Monsieur VINERIER – Société Briault Construction .....	5
<b>V. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....</b>	<b>7</b>
6. Présentation du programme de mandature .....	7
7. Débat d'orientations Budgétaires 2015 .....	9
<b>VI. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS .....</b>	<b>21</b>
<b>VII. QUESTIONS DIVERSES</b>	

### **Session ordinaire**

Le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-deux janvier deux mille quinze en son siège, sous la présidence de Monsieur Claude VERNE.

### Date de la convocation:

Le 16 janvier 2015

### Date d'affichage:

Le 16 janvier 2015

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 41

**Présents :** 36

**Votants :** 41

**Présents :** Monsieur Claude VERNE Président, Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Jean-Claude GAUDION, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Madame Nelly CHAUVELIN, Monsieur Claude MICHEL, Madame Evelyne LATAPY, Madame Valérie COLLET, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Christophe GALLAND, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Marie-Claude METIVIER, Madame Eliane MAUGUERET, Monsieur Serge BONNIGAL, Monsieur Pascal OFFRE, Monsieur Patrick BIGOT, Monsieur François BASTARD, Monsieur Richard CHATELLIER, Madame Marie-France BAUCHER, Madame Marie-France TASSART, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCEDEAU, Madame Martine HIBON DE FROHEN, Monsieur Claude COURGEAU, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Stanislas BIENAIME, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Laurent BOREL.

**Pouvoir :** Monsieur BERDON donne pouvoir à Madame ALEXANDRE, Madame SANTACANA donne pouvoir à Monsieur VERNE, Monsieur AHUIR donne pouvoir à Madame BAUCHER, Madame VERGEON donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER, Madame ADRAST donne pouvoir à Monsieur BIGOT.

**Excusé(s):** Mesdames ADRAST, SANTACANA, VERGEON et ainsi que Messieurs BERDON et AHUIR  
**Absent(s) :**  
**Secrétaire de séance:** Eliane MAUGUERET

La séance débute à 19h00.

Le Président propose un instant de recueillement en hommage aux victimes des évènements qui se sont déroulés sur Paris en ce début d'année.

Le Président énonce la liste des pouvoirs qui ont été donnés. Ensuite, il souhaite proposer Madame Eliane MAUGUERET comme secrétaire de séance.  
L'assemblée approuve.

## **I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/12/2014**

Monsieur FORATIER demande à ce que soit complétée sa remarque dans la délibération n°2014-12-07 concernant la modification statutaire du syndicat mixte du SCOT ABC : "Monsieur FORATIER propose, compte-tenu du contexte financier que connaissent toutes les collectivités, d'inclure un article prévoyant que le syndicat auquel on adhère contribuera à la même hauteur que les communautés *adhérentes à l'effort national de réduction de la dette.*"

Madame ADRAST a fait remonter une erreur sur la délibération n°2014-12-19 « Convention de mise à disposition de locaux à Saint Ouen les Vignes au profit de l'association Bul' de Mômes » l'adresse de l'Association est erronée et qu'il convenait de la modifier. Celle-ci n'est pas 4 place de l'église (*adresse de la mairie à St Ouen les Vignes*) mais rue Jean Antoine Genty.

De plus, sur cette même délibération le Président demande qu'il soit précisé que la mise à disposition n'est pas par la commune de Saint-Ouen les Vignes mais par la Communauté de communes.  
Il sera également modifié l'intitulé de la délibération n°2014-12-18 qui portant l'intitulé de la n°17 par « Modification du règlement intérieur des ALSH et des dispositifs jeunesse transférés ».

L'assemblée n'ayant aucune autre remarque à formuler, le Président soumet au vote l'approbation du compte rendu du conseil du 11 décembre dernier ainsi modifié qui est alors approuvé à l'unanimité.

## **II. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Désignation des représentants CCVA dans les syndicats d'eau du Val de Cisse et de Villedômer, Auzouer et Neuillé-le-Lierre**

*Monsieur Pascal OFFRE, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.*

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2014 modifiant les statuts de la communauté de communes du Val d'Amboise

Vu les statuts des Syndicats « du Val de Cisse » et « de Villedômer, Auzouer, Neuillé le Lierre ».

Vu l'avis favorable du Bureau du 14 janvier 2015.

Suite à la prise de compétence eau potable par la communauté de communes, celle-ci doit désigner des représentants pour siéger en représentation substitution des communes membres des syndicats d'eau ayant un périmètre chevauchant celui de la Communauté de communes.

Il s'agit des Syndicats « du Val de Cisse » auquel adhéraient Limeray et Cangey et « de Villedômer, Auzouer, Neuillé le Lierre ».

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide:**

- **DE DESIGNER** comme représentants au Syndicat d'eau du Val de Cisse :

- **Titulaires :**

- Jean-Michel LENA

- **Suppléants :**

- Pascal JUBIN

- Bertrand LANOISELEE  
- Jean-Pierre MARIN  
- Pascal OFFRE

- Daniel BORDIER  
- Maurice PLY  
- Jean-Michel GUERY

- **DE DESIGNER** comme représentants au Syndicat d'eau de Villedômer, Auzouer, Neuillé le Lierre :

- **Titulaires :**

- Damien FORATIER  
- Pascal OFFRE

-**Suppléant :**

- Claude-Vincent LUCE

**Arrivée de Madame COLLET à 19h08.**

**Monsieur BOUTARD précise que suite au courrier qu'il a adressé au Président, les élus de l'opposition d'Amboise s'abstiendront sur cette délibération car aucun d'entre eux n'a été concerté par leur Maire.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

## **2. Adhésion au Syndicat Mixte Touraine Cher Numérique**

*Madame Isabelle GAUDRON, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27,  
Vu les statuts l'autorisant à exercer la compétence de l'article L.1425-1 du CGCT,  
Vu les délibérations des communes d'Amboise, Cangey, Chargé, Limeray, Lussault-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, St Ouen les Vignes, Saint Règle et Souvigny de Touraine (dont 13 ont émis un avis favorable),  
Vu l'avis favorable du Bureau du 14 janvier 2015,

Lors de la séance du 18 septembre 2014, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014, cette prise de compétence est effective. Conformément au Schéma Directeur Territorial d'aménagement Numérique (SDTAN) d'Indre et Loire, la gouvernance et la mise en œuvre des projets d'aménagement numérique du territoire seront réalisées par l'intermédiaire d'un syndicat mixte ouvert dédié, baptisé « Touraine Cher Numérique ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide:**

- **D'ADHERER** au syndicat mixte ouvert « Touraine Cher Numérique ».
- **D'APPROUVER** les statuts de Touraine Cher Numérique annexés à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le transfert, à cette structure sur le périmètre de la communauté de communes, de la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, qui comprend : l'établissement d'infrastructures passives, l'établissement ou l'acquisition d'infrastructures actives du réseau filaire et des boucles locales, l'exploitation technique, la maintenance et la commercialisation directe des services numériques aux opérateurs de communication électronique.
- **DE DESIGNER** comme délégués de la communauté de communes du Val d'Amboise au sein de « Touraine Cher Numérique » :

**Comme titulaires :**

- Jocelyn GARCONNET
- Isabelle GAUDRON

**Comme suppléants :**

- Jean-Luc PADIOLLEAU
- Gérard BEDUBOURG

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Monsieur FORATIER explique qu'il s'abstiendra sur cette délibération, son conseil municipal ayant voté contre le transfert de la compétence.**

**Arrivée de Monsieur GALLAND à 19h10.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 5**

### **III. ENFANCE - JEUNESSE**

#### **3. Fixation des tarifs de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente de boissons et diverses pâtisseries pour le service jeunesse de la CCVA**

*Monsieur Patrick BIGOT, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.*

Vu l'avis favorable du Bureau du 14 janvier 2015;

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 2014-12-20 du 11 décembre 2014 portant sur la création de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente de boissons et diverses pâtisseries pour le service jeunesse de la CCVA ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de la régie de recettes portant sur l'encaissement du produit de la vente de boissons et pâtisseries diverses pour le service jeunesse de la CCVA, lors de manifestations ;

Il est proposé un tarif unique de 1 € pour chaque produit vendu (boisson ou pâtisserie) ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le tarif unique de 1 € pour chaque produit vendu dans le cadre de la régie de recettes ;
- **D'APPROUVER** l'entrée en vigueur de ce tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Monsieur BOUTARD demande s'il est possible de mettre un tarif en vigueur de façon rétroactive.**

**Le Président lui répond que la prise de compétence était au 1<sup>er</sup> janvier 2015 mais qu'il n'y a pas eu de vente jusque-là.**

**Pour : 41**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **4. APEVA – Aides accordées aux entreprises du Val d'Amboise**

*Madame Isabelle GAUDRON, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement APEVA,

Vu l'avis favorable du bureau 14 janvier 2015,

Par délibération en date du 21 Décembre 2006, Val d'Amboise a décidé la mise en place d'un dispositif d'aides aux petites entreprises dénommé APEVA.

Par convention en date du 9 Février 2007, le Conseil Régional Centre a autorisé la mise en œuvre de l'APEVA modifié en date du 18 Juin 2009.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 08 décembre 2014 pour l'examen de deux dossiers et a émis un avis positif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **D'OCTROYER** une subvention dans le cadre du dispositif APEVA à :

<b>Entreprise – Commune - Adresse</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant de l'aide</b>
UN COIN DE France- rue Nationale- Amboise (apeva)	M. BOUCHET	Agencement local et reprise matériel	<b>7 500 euros (bonification 25%) car création d'emploi</b>
PRO-POSE CONCEPT- rue Pierre DAC- Amboise (apeva)	M. ADLE et M. CARO	Achat de matériel	<b>977 euros</b>

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Pour : 41**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5. Aide à l'immobilier – Projet porté par Monsieur VINERIER – Société Briault Construction**

*Madame Isabelle GAUDRON, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1511-3,  
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le règlement du dispositif ATOUT ECO 37 du Conseil Général d'Indre et Loire,  
Vu le décret du 30 décembre 2009 fixant le nouvel encadrement réglementaire des aides à l'immobilier d'entreprise,  
Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 08 décembre 2014,  
Vu l'avis favorable du bureau du 14 janvier 2015,

La société SARL BRIAULT est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le n° 485 081 681. Monsieur Christophe VINERIER a repris cette entreprise en 2004. La société exerce son expertise dans le gros œuvre en bâtiment tant en construction qu'en rénovation. Le champ d'intervention géographique de l'entreprise se situe principalement en Indre et Loire et dans le Loir et Cher. Il réalise 60% de son chiffre d'affaires dans le cadre des Marchés Publics.

L'entreprise compte actuellement 20 salariés et est installée dans un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités des Poujeaux à Nazelles-Négron, rue des Ormes.

Trop à l'étroit dans ses locaux, Monsieur VINERIER a informé la CCVA par courrier du 24 janvier 2014 de sa volonté d'acquérir un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> sur la zone des Poujeaux à Nazelles-Négron afin d'y développer son projet de construction : un bâtiment de 1 400 m<sup>2</sup> comprenant bureaux, ateliers et stockages.

Ce projet devrait permettre la création de 8 emplois à temps plein en CDI dans les 3 années à venir.

Plan de financement prévisionnel H.T du projet d'investissement immobilier :

INVESTISSEMENTS	MONTANT en €	RESSOURCES	MONTANT en €
foncier (achat du terrain)	120 000,00	autofinancement	200 000,00
construction bâtiment	830 000,00	Atout éco 37	45 000,00
voirie	280 000,00	<b>Immova</b>	<b>22 500,00</b>
Total	<b>1 230 000,00</b>	emprunt	962 500,00

Le projet est éligible à une aide du Conseil Général au titre du dispositif « ATOUT ECO 37 » pour un montant de 45 000 euros. Ce dispositif est soumis à la condition de participation de la collectivité d'accueil à hauteur d'au moins 5% (plafonnée à 50% de la subvention octroyée par le Conseil Général soit 22 500 €).

Il est rappelé que le versement des subventions est soumis à la signature au préalable d'une convention multipartite entre l'entreprise pour laquelle l'aide est accordé, Val d'Amboise et le Conseil Général la quelle stipule :

- L'engagement de l'entreprise en terme de création d'emplois
- L'engagement de la SCI à réaliser l'investissement et à répercuter toutes les aides à l'immobilier obtenues sur le montant du loyer demandé à l'entreprise.
- Les modalités de versement (selon l'avance des travaux)
- Les conditions suspensives
- Une clause exigeant le remboursement des sommes versées, au prorata des engagements non tenus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide:**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **22 500 euros** à la société « BRIAULT CONSTRUCTION» ou toute société qui portera le projet immobilier de Monsieur VINERIER en abondement du Conseil Général. Le montant de l'investissement éligible s'élève à 1 230 000 euros.
- **DE CONDITIONNER** le versement de cette subvention à la signature préalable d'une convention multipartite (entreprise bénéficiaire, collectivités intervenant sur le projet immobilier), laquelle précise :
  - les modalités de versement (selon l'avancement des travaux) ;
  - les conditions suspensives ;
  - les engagements de l'entreprise en termes de création d'emplois.
  - les engagements de la SCI à réaliser l'investissement et à répercuter
  - toutes aides à l'immobilier obtenues sur le montant du loyer demandé à l'entreprise.
  - une clause prévoit le remboursement des sommes versées, au prorata des engagements non tenus.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Monsieur DUPRE explique qu'il n'est pas contre le fait d'aider une entreprise, au contraire, cependant au regard de l'importante évolution économique de l'entreprise (+53% de chiffre d'affaires et + 80 % de résultat net entre 2013 et 2014), il ne voit pas en quoi celle-ci aurait un besoin particulier d'être aidée d'autant plus en ces temps de crise où il serait certainement préférable d'aider des entreprises qui seraient davantage dans le besoin. Par conséquent, les élus de la commune de Chargé voteront contre cette aide.**

**Madame GAUDRON lui répond qu'elle regrette que Monsieur DUPRE n'ait pas fait part de sa position directement à Monsieur VINERIER lors de sa présentation à la commission développement économique. Les membres de la commission ont plutôt encouragé l'entrepreneur, soulignant les 8 créations d'emplois prévues. Elle trouve ce jeune entrepreneur courageux d'investir surtout dans ces**

temps difficiles dans l'un des secteurs les plus perturbés par la crise économique. Elle ajoute que le rôle de la collectivité est d'aider et de soutenir toutes les entreprises petites ou grandes, qu'elles fassent plus au moins de bénéfiques et cela dans l'intérêt du développement et de l'emploi. Car le but est également d'avoir sur le territoire des entreprises qui vont bien. Val d'Amboise vient en complément du soutien du Conseil général qui partage cette analyse.

Avant de soumettre au vote cette délibération, le Président ajoute qu'il a bien compris que personne ne mettait en cause les qualités du chef d'entreprise et que la question des modalités de l'intervention communautaire en soutien aux entreprises pourrait faire l'objet de débats en commissions développement économique.

Pour : 39

Contre : 2

Abstention : 0

## V. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### 6. Présentation du programme de mandature

Le Président explique que la présentation du projet de mandature est une démarche nouvelle, jamais mise en œuvre jusqu'à présent. C'est une démarche de prospective et de transparence qui doit permettre à chacun de se projeter dans ce mandat. Il ajoute que le travail a été mené par le Bureau depuis le mois de mai 2014, en lien étroit avec les services communautaires.

Le Président précise la manière dont a été construit ce projet : il a été tenu compte des réflexions territoriales engagées depuis 2009, des études déjà réalisées et des projets en réflexion depuis plusieurs années. Mais aussi, naturellement, des engagements électoraux pris collectivement, l'an dernier, par une majorité des élus actuels du conseil communautaire. Ces ambitions ont ensuite été confrontées aux réalités financières, économiques et institutionnelles qui s'imposent à nous.

Ce projet permet de porter des investissements structurants et innovants qui marqueront le territoire. Il est caractérisé par le souhait d'une véritable équité territoriale. Il est adossé à une prospective financière réaliste et prudente qui intègre une stratégie précise et assumée.

Le Président précise que ce projet va être présenté à plusieurs voix, avec les Vice-Présidents à partir d'un diaporama. Celui-ci sera remis à chacun à l'issue de la présentation.

Le Président propose qu'un débat puisse ensuite s'engager sur ces orientations générales avant d'entrer, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, dans des éléments plus précis pour ce qui concerne l'exercice 2015.

Le projet est alors présenté et commenté [cf. diaporama].

A l'issue, le Président demande quels élus souhaitent intervenir.

Monsieur FORATIER reconnaît que cette démarche est nouvelle mais il ajoute que c'est également la première fois que des communes sont autant isolées dont Neuillé le Lierre, ce qui lui laisse un goût amer sur l'approche. Il remarque que le point d'appui de cette présentation est le travail de Profusion, cependant tous autour de cette table ce soir n'ont pas participé à Profusion. Il apprécie déjà de pouvoir découvrir ce travail ce soir et précise qu'il y a 41 élus qui sont prêts et méritent de pouvoir travailler dessus. Il ajoute que l'on a évoqué le fait de préserver le pouvoir d'achat en n'augmentant pas la fiscalité mais il pense que l'on aurait pu se donner pour objectif de la diminuer. Concernant la compétence relative au haut et au très haut débit, il dit à Madame GAUDRON que les conseils municipaux sont aussi des lieux de débat démocratiques et que les élus ont le droit d'être en désaccord.

Monsieur GARCONNET trouve que ce document de travail est bien trop conséquent pour qu'il puisse en être débattu aussitôt après sa présentation.

Le Président convient que cela puisse être compliqué.

Madame FAUQUET rejoint l'avis de Monsieur GARCONNET et demande une commission générale pour pouvoir en discuter pleinement car trop peu de personnes concernées par ce travail sont présentes ce soir.

Le Président explique que le but de cette démarche est de présenter le projet de mandat aux élus communautaires, ajoutant que ceci n'est qu'un projet qui permet de poser les bases des prochaines années. Ainsi les différentes prises de compétences ne sont-elles pas, à ce stade, évaluées avec précision et intégrées dans la prospective financière.

Monsieur BOUTARD s'associe aux dires de ses deux autres collègues, qu'il n'est pas possible de demander en quelques minutes d'étudier les tenants et les aboutissants d'un tel document qui est une masse importante. Il ajoute que, comme pour le PLH, il y a des lignes qui le préoccupent. Pour lui, cela annonce la mort des communes qui seront réduites à faire uniquement de l'état civil. Il trouve ce programme inquiétant, programme qui a été élaboré par des élus soit, mais uniquement par des élus qui ont une volonté de mainmise sur le territoire, alors que le travail aurait pu être mené à 41.

Madame GAUDRON salue le travail et l'implication du Président dans cette démarche. Le projet présenté est sûrement critiquable, amendable et imparfait, mais au moins il a le mérite d'exister. C'est une première qui pose un constat ainsi qu'une perspective, ceci est une feuille de route. Il n'y a pas de promesses qui ne seront pas tenues, il y a des choses importantes et attendues par les habitants. Madame GAUDRON ajoute qu'elle avait souvent réclamé ce type de document dans le passé qui aurait permis d'avoir une visibilité sur l'avenir et peut être qu'aujourd'hui la communauté de communes ne serait pas dans une telle situation. Elle remercie et salue de nouveau le Président pour son engagement et son effort.

Monsieur OFFRE souhaite lancer un dernier appel. Dans le dernier compte-rendu de la commission environnement développement durable, il a en effet demandé à ce qu'il lui soit adressé un représentant par commune pour siéger aux commissions. Il précise qu'actuellement deux communes ne sont jamais venues à cette commission, et que si tous veulent un fonctionnement démocratique, et bien que les emplois du temps soient difficiles pour tout le monde, il faudrait faire des efforts ! De plus, cette commission environnement développement durable tend à évoluer sur d'autres thématiques que la gestion des compétences stricto sensu, comme par exemple le travail sur les ruchers communautaires. Il ajoute qu'il en va de même pour le groupe de travail « eau potable » qui vient d'être créé. Il rappelle que les délégués qui participent aux commissions ont ensuite un rôle de relai en direction de leur commune.

Le Président demande à ce que Monsieur BOUTARD arrête de toujours reparler du PLH comme d'un dossier non concerté. Il rappelle que lorsqu'il a été présenté en séminaire communautaire, 131 personnes étaient invitées et seulement 14 s'étaient déplacées, ce qui se passe de commentaire. Concernant son inquiétude pour les communes, il explique qu'il la partage et alerte depuis 4 mandats. Il dit avoir été lui-même consterné de voir l'état des finances de certaines. Il ajoute que cela n'amuse personne de faire travailler les services de la communauté de communes sur de la voirie alors que celle-ci est déjà débordée de travail mais c'est pour le bien être de la population. Donc les cadres de la CCVA sont là et ils travaillent à 200%, et oui il y a des inquiétudes mais le Président ajoute que son intérêt n'est porté ni sur les communes, ni même sur la communauté de communes mais que son seul souci était pour les habitants de ce territoire.

Monsieur BOUTARD entend bien ce qui vient d'être dit et pour répondre à Monsieur OFFRE, il pose la question : étant élu communautaire, comment cela se fait-il qu'il ne soit présent dans aucune commission, ni dans aucune autres instances d'ailleurs et encore moins dans le Bureau ? Il ajoute que parler de démocratie c'est bien mais pour cela il faudrait qu'elle s'applique à tous. Donc Monsieur BOUTARD dit qu'il souhaite s'investir et travailler sur ce nouveau projet dans une unité locale, mais il demande comment travailler si personne ne le sollicite ! Pour conclure, il est d'accord avec le principe d'un projet mais souhaite que tous, et ensemble, travaillent dessus.

Monsieur GUYON répond à Monsieur BOUTARD que l'important n'est pas de parler haut mais de parler juste puis il remercie le Président pour le travail effectué. Il dit sa satisfaction de voir que Val d'Amboise a trouvé une boussole car maintenant un cap est fixé et il sera à maintenir. Monsieur GUYON ajoute que, sur ces nouvelles bases, les élus de la majorité d'Amboise pourront voter les budgets, contrairement aux 3 dernières années car aujourd'hui il y a une perspective claire, ce dont il félicite le Président. Il ajoute que ce projet est forcément évolutif et que rien n'interdira aux uns et aux autres d'intervenir sur les différents dossiers.



Monsieur DURAN dit à Monsieur BOUTARD que lui-même n'appartient qu'à une seule commission mais que grâce au serveur mis en place par la communauté de communes, tous les comptes-rendus de toutes les commissions ainsi que du Bureau sont en ligne et disponibles pour tous. Ainsi, il arrive à être au courant de tout ce qui a été dit dans chaque instance même si il n'y siège pas et par conséquent que les personnes qui disent qu'elles ne sont au courant de rien arrêtent de se plaindre et qu'elles prennent le temps de lire ce qui est mis à leur disposition et ainsi elles pourront parler et donner leur point de vue. Il ajoute que les Bureaux élargis aux Maires comprennent, par définition, l'ensemble des Maires et donc des communes.

Madame FAUQUET dit que le Bureau élargi n'a pas d'autre mission que de valider l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Le Président la reprend et lui dit que les élus réunis au Bureau élargi travaillent sur les délibérations avant que celles-ci soient soumises au conseil communautaire.

Monsieur BOUTARD dit à Monsieur GUYON qu'il ne pense pas avoir dit des choses qui ne soient pas justes mais qu'il ne s'interdit pas de les dire fort. Il souhaite faire un trait sur les oppositions des communes afin de travailler dans le seul intérêt communautaire. A son sens, le conseil communautaire ne sert que de chambre d'enregistrement car il ne sert qu'à voir tous les projets qui ont été vus en commission, puis validés en Bureau. Il considère que ce fonctionnement pourrait changer et la méthode s'améliorer.

Le Président invite Monsieur BOUTARD à venir le rencontrer pour travailler avec lui sur une proposition de Loi qui améliorerait le fonctionnement des communautés de communes. Monsieur BOUTARD lui dit son accord de principe.

Monsieur FORATIER ajoute que cela ne doit pas empêcher l'initiative locale.

Le Président explique qu'il y a, pour lui, un double discours, basé sur des textes qui ont laissé les intercommunalités au milieu du gué. Tantôt il faudrait ne voir que les appartenances communales et la prépondérance de chaque commune, tantôt il faudrait considérer qu'il n'y a que des élus communautaires. Dans ce paradoxe, le choix fait aujourd'hui est celui de travailler avec chacune des communes et, à travers le Bureau élargi, avec chacun des Maires.

Le Président clôt ce débat, ajoutant que ce projet de mandat constitue un cap, une base de travail, dont chaque élément fera l'objet de débats et de décisions.

## **7. Débat d'orientations Budgétaires 2015**

**Le Président et Madame ALEXANDRE présentent le document suivant avant de l'ouvrir au débat:**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer le conseil communautaire sur la situation économique de Val d'Amboise ainsi que sur les éléments de contexte économiques, institutionnels et financiers. L'ensemble de ces données doit permettre d'éclairer les choix des élus lors du vote des budgets primitifs.

L'année 2015 marquera l'an II de l'intercommunalité nouvelle. Une année qu'il convient de repositionner au regard :

- Des difficultés budgétaires de l'exercice 2013,
- Du redressement opéré en 2014,

- Des transferts de compétence actés au 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Des baisses de dotations votées par le Parlement,
- Des priorités de Val d'Amboise pour le nouveau mandat.

**Les budgets primitifs seront marqués par la volonté d'équité territoriale et fiscale, par le choix du soutien à l'activité économique et le développement de l'investissement et par le lancement de phases opérationnelles et pré-opérationnelles relatives aux chantiers qui marqueront ce mandat.**

### **CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE**

Au sein d'une économie mondiale très contrastée, la zone euro constitue une poche de faible croissance (estimée à + 0,8 % en 2015), notamment du fait des politiques dites « *d'ajustement budgétaire* » mais aussi de l'impact de la crise Ukrainienne qui perdure.

Plusieurs bonnes nouvelles sont susceptibles d'améliorer les perspectives de croissance de moyen terme :

- la dépréciation du taux de change de l'euro qui favorise l'export et le tourisme,
- la forte baisse du cours du pétrole qui améliore la balance commerciale et libère du pouvoir d'achat,
- La faiblesse des taux d'intérêt et la détente des conditions de crédit.

La zone euro connaît cependant un risque certain de déflation, l'inflation de 2014 étant déjà proche de zéro du fait de la baisse des coûts des énergies fossiles et des coûts salariaux unitaires. Positive pour le pouvoir d'achat, cette faible inflation complique encore le désendettement public.

Le Gouvernement français anticipe une hausse de 1% confirmée par les dernières données de l'INSEE. Ce redémarrage progressif de l'activité ne serait pas suffisant pour permettre des créations nettes d'emplois cette année. L'amélioration de la croissance française au 3<sup>ème</sup> trimestre (+ 0,3 %) constitue cependant une bonne surprise même si elle n'est pas portée par des évolutions structurelles.

Le déficit public aura représenté 4,4 % du PIB en 2014 et il est attendu en légère baisse à 4,3 %. Le solde structurel s'améliore lentement (2,5 % en 2013 ; 2,4 % en 2014 ; 2,2 % en 2015). La construction de la Loi de Finances 2015 s'appuie sur plusieurs axes :

- L'augmentation de la dette publique à 97,2 % du PIB (contre 95,3 en 2014) ;
- La baisse du taux de prélèvements obligatoires à 44,6 % (contre 44,7 % en 2013 et 2014) avec notamment la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu et la montée en charge du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour les entreprises ;
- Une baisse du ratio de dépenses publiques à 56,1 % (contre 56,5 % en 2014).
- Une baisse des prélèvements sur recettes de l'Etat au bénéfice des collectivités locales, à 50,5 Milliards (contre 54,2 Milliards en 2014) soit - 6,8 %.

Ainsi, malgré la faiblesse de leur poids dans le déficit public, les collectivités locales sont associées au redressement des comptes publics de façon importante. Après plusieurs années de stagnation, une première baisse de 1,5 Milliards a été opérée en 2014. Elle sera suivie de trois baisses successives de 3,67 Milliards en 2015, 2016 et 2017. En cumul, ces moindres ressources représenteront 28 Mds d'Euros pour l'ensemble des collectivités.

Le bloc local sera impacté à hauteur de 2,071 Milliards en 2015 (70 % pour les communes soit 1,45 Mds et 30 % pour les Intercommunalités, soit 621 millions).

Par ailleurs, la Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 instaure un Objectif d'évolution de la dépense publique locale. Cet objectif ne sera qu'indicatif mais doit permettre de mesurer les évolutions dans le temps. Pour 2015, l'objectif est de + 0,5 % (dont + 2 % pour les dépenses de fonctionnement).

La péréquation horizontale poursuit sa montée en puissance. Ainsi, le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) passera de 570 Millions en 2014 à 780 Millions en 2015 puis 1 Milliard en 2016 pour « plafonner » à 2 % des ressources fiscales de l'ensemble des collectivités.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera abondée de 200 Millions en 2015 pour limiter le risque de baisse de l'investissement local. Il s'agit d'une hausse de 32 % de cette enveloppe. Dans la même logique, il a été décidé d'exclure le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) de l'enveloppe normée et d'ajuster à la hausse son taux de remboursement à 16,4 % (contre 15,8 jusqu'en 2014) soit une hausse de 4 %. L'enveloppe consacrée au FCTVA est prévue en hausse de 166 Millions d'Euros en 2015.

Enfin, l'année 2015 devra voir la mise en œuvre, territoire par territoire, du schéma de mutualisation dont l'objectif est s'associer plus étroitement les gestions des communes et de leurs établissements publics pour optimiser la gestion publique locale en partageant, par exemple, des personnels, des contrats, des commandes, des locaux.

**Ce contexte législatif, économique et financier nous oblige, plus que jamais, à une très grande responsabilité quant aux choix budgétaires et fiscaux qu'il faudra opérer en 2015 et les années suivantes. Ces choix devront être marqués par l'efficacité de l'action publique, par la recherche d'économie, par des investissements productifs et des partenariats renforcés avec les autres collectivités et les associations du territoire.**

## TENDANCES BUDGETAIRES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes réelles de fonctionnement	13 541 000 €	13 505 000 €	12 075 000 €	11 464 000 €	11 977 000 €	12 108 000 €	12 266 506 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 074 000 €	12 208 000 €	10 894 000 €	10 436 000 €	11 041 000 €	11 635 000 €	10 257 606 €
<b>Epargne brute</b>	<b>2 467 000 €</b>	<b>1 297 000 €</b>	<b>1 181 000 €</b>	<b>1 028 000 €</b>	<b>936 000 €</b>	<b>473 000 €</b>	<b>2 008 900 €</b>
Rembt du capital de la dette	396 000 €	466 000 €	442 000 €	466 000 €	412 000 €	436 000 €	424 467 €
<b>Epargne nette</b>	<b>2 071 000 €</b>	<b>831 000 €</b>	<b>739 000 €</b>	<b>562 000 €</b>	<b>524 000 €</b>	<b>37 000 €</b>	<b>1 584 433 €</b>

Les premières données de l'exercice budgétaire 2014 sont les suivantes :

L'épargne brute a augmenté de 1 536 000 € (+ 325 %) et l'épargne nette de 1 547 000 €.

### Les recettes sont en hausse de 158 500 €.

Cela s'explique par des éléments exceptionnels (800 000 € de TVA versée à tort en partie compensée par le basculement de la TEOM de la CC2R sur le budget annexe soit - 317 000 € et FNGIR - 290 000 €) ainsi que par des évolutions structurelles (+ 60 000 € de recettes fiscales mais - 44 000 € de DGF et - 50 000 € d'autres participations).

Il est à noter concernant la baisse de la DGF que l'effet fusion a amoindri l'impact de la contribution au redressement des finances publiques qui représentait en 2014 un cout de 71 000 € au lieu des 44 000 € constatés. Pour 2015, la baisse de DGF est estimée à 8 % (-200 000 €).

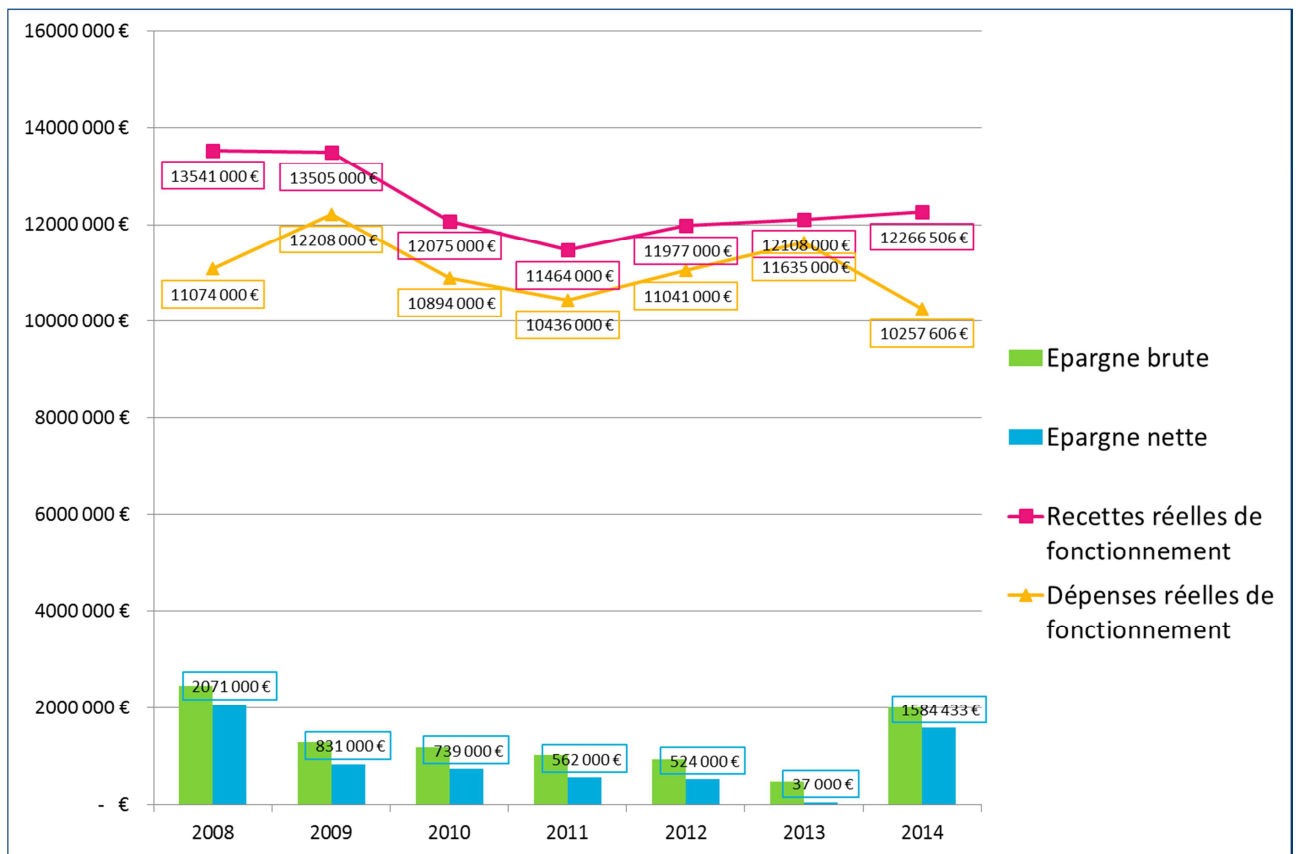
### Les dépenses sont en baisse de 1 377 400 €

Les charges générales diminuent de 150 000 € (dont 140 500 € de basculement sur le budget annexe ordures ménagères). A périmètre constant, la baisse est de 10 000 € après des années continues de hausse (+ 4 % en moyenne entre 2010 et 2013).

Les dépenses de personnel augmentent de 3,9 % (contre + 5,3 % l'année précédente). Les atténuations de charge de personnel baissent de 80 000 € du fait de la baisse des arrêts maladies et des remboursements des budgets annexes.

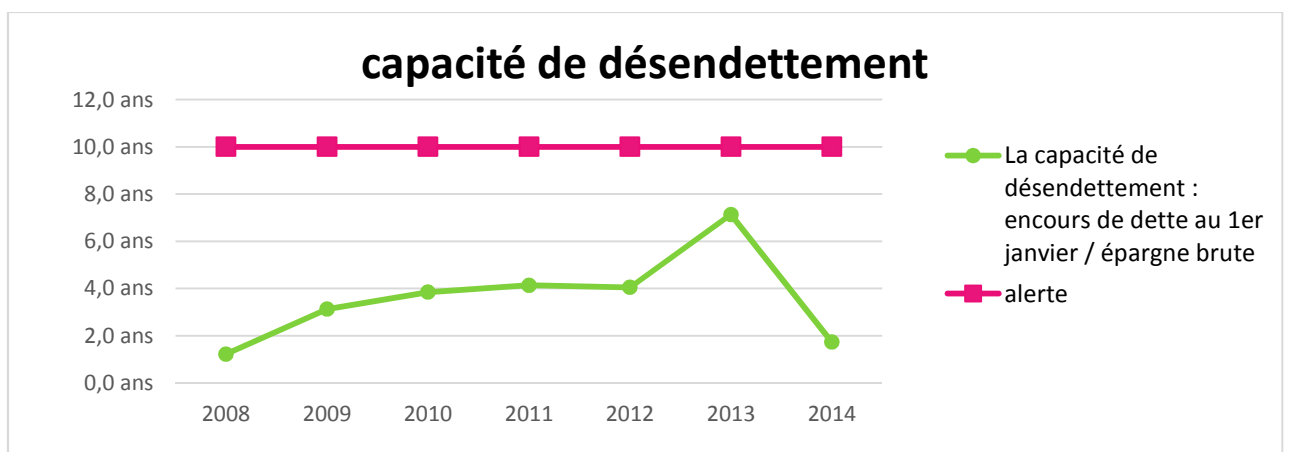
Par ailleurs, les atténuations de produits diminuent (- 50 000 € de FPIC et - 316 000 € de FNGIR).

Enfin, les charges exceptionnelles diminuent de 894 000 €, notamment du fait de la baisse des virements aux budgets annexes.



### La dette

Encours de dette au 01-01	3 016 000 €	4 056 000 €	4 543 000 €	4 252 000 €	3 786 000 €	3 374 000 €	3 487 000 €
variation de l'endettement	1 040 000 €	455 389 €	- 223 000 €	- 466 000 €	- 412 000 €	144 000 €	- 424 467 €
Encours de dette au 31-12	4 056 000 €	4 511 389 €	4 320 000 €	3 786 000 €	3 374 000 €	3 518 000 €	3 062 533 €



## **ORIENTATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **A moyen / long terme (prospective et stratégie)**

En recettes, il est attendu une baisse des DGF de 8% par an, de 4% pour les autres dotations et une évolution positive de la fiscalité de 2.5 % correspondant à l'évolution naturelle des bases.

En dépenses, à périmètre constant il est prévu de stabiliser les charges à caractères général et de contenir l'évolution des charges de personnel à 3%. Les charges financière vont évoluer à la hausse en fonction des projets d'investissements menés.

Un effort sera réalisé pour maîtriser les virements aux budgets annexes en dessous de 800 000 €.

L'objectif de ces orientations est de maintenir l'épargne de gestion (recettes –dépenses de fonctionnement hors frais financiers) au-dessus des 1 millions d'euros.

Ainsi il peut être envisagé un investissement sur le mandat de l'ordre de 25 000 000 d'euros.

### **2015 : Evolution des recettes de fonctionnement**

La contribution des usagers des services (Petite Enfance, Piscine, pépinière, ...) évolueront via une augmentation moyenne des tarifs de 2 %.

Les décisions prises en 2014 pour rendre la fiscalité plus équitable (notamment sur les minimas de CFE) produiront leurs effets dès 2015 mais généreront une hausse très limitée. Pour la CVAE et compte tenu d'une croissance faible, la recette envisagée sera du même ordre que celle de 2014. La fiscalité ménage, dynamique naturellement par ses bases, ne connaîtra pas de changement de taux. Il est prévu une évolution de recette basée uniquement sur l'évolution des bases.

Les recettes de fiscalité sont attendues, globalement, à + 2,5 %.

La DGF est attendue en baisse de l'ordre de 8%. Les autres dotations et participations devraient baisser d'environ 4 %.

### **2015 : Evolution des dépenses de fonctionnement**

A périmètre constant, après plusieurs années de hausse trop importante, les charges à caractère général devraient baisser de l'ordre de 5 % par rapport à 2014 malgré une hausse des fluides de 5%.

Les augmentations des charges de personnel seront contenues à + 3% hors prises de compétence et changement de mode de gestion.

Afin de limiter l'impact de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus pauvres, le pacte de confiance et de responsabilité prévoit de renforcer la péréquation via une montée en puissance du FPIC (+36%). Val

d'Amboise, considérée comme collectivité riche, est contributrice au FPIC ; soit une estimation de + 10 000 € au titre de la péréquation 2015.

Les contributions versées aux différents syndicats (SIEIL, SCOT, pays Loire Touraine) sont maintenues. L'ensemble des subventions versées par Val d'Amboise au titre du Lien social, Enfance Jeunesse, Musique, Tourisme, FJT et Culture devront être contenues dans une enveloppe de 600 000 € hors transferts de compétence.

L'abondement du budget principal vers les budgets annexes sera contenu à 750 000 € environ.

### **2015 : Investissement**

En 2015, l'investissement pourrait s'établir à 4 000 000 d'euros dont les principaux projets sont les suivants :

- Finalisation du parking-gare : crédit de paiement pour 2015 est actuellement de 800 000 €,
- Fonds de concours pour le déplacement du stade : 313 000 €
- Réalisation des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage : 800 000 €
- Lancer des études pour la réalisation d'un pôle culturel et d'une nouvelle piscine communautaire pour 150 000 €
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le centre international de séjour 160 000 €
- Adhésion au syndicat Touraine-Cher numérique et réaliser une première tranche de travaux : 500 000 €
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour les aménagements Est et Ouest de la Boitardière : 1 600 000 € (budget BAZA)
- Poursuite de l'AP/CP du pôle Vitivinicole - le crédit de paiement 2015 est de 1 193 000 €, (Budget ALA)
- Aménagement d'un commerce de proximité à Montreuil : 150 000 € (Budget ALA)
- PIG/PLH : 300 000 €

Une CAF nette solide et une ponction sur le fonds de roulement permettront de limiter l'emprunt de l'ordre de 1 000 000 € en 2015.

**Après une année de consolidation et d'assainissement, le budget 2015 sera donc porté par un important effort en investissement permettant de doter le territoire d'équipements indispensables tout en soutenant l'économie, par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et par l'optimisation des ressources. Il sera aussi impacté par les nouvelles prises de compétences, à la fois en dépenses et en recettes avec la volonté d'une plus grande équité territoriale.**

**Monsieur BOUTARD donne lecture du texte suivant :** « Si ce soir je prends la parole ce n'est pas pour faire ce que certain appel du théâtre mais en pleine conscience de mon rôle de conseiller communautaire.

Votre propos introductif sur la macro économie manque à mes yeux d'un peu de neutralité et d'objectivité, ou peut être que nous n'avons pas les mêmes sources d'informations.

Effectivement :

- La croissance est revue à la baisse par le FMI 0.9 % du PIB, et non plus à 1%, pour cette année, et de 1,3% en 2016 au lieu de 1,5%.
- La France n'échappe pas à l'assombrissement général de la zone euro : le PIB des différents états européens est généralement revu à la baisse sauf pour l'Espagne.
- La baisse du prix du baril n'a pas enclenché le repli mécanique des prix comme attendu par un cours du pétrole qui perd 50% alors que les prix à la pompe baissent de 18%.
- Le cocktail - chute du pétrole, recul de l'euro et repli des taux d'intérêt - ne produit pas l'effet tonique espéré, survaloriser ces impacts ne fait pas une réforme structurante.
- La baisse des prix du pétrole, qui s'explique par une augmentation de l'offre par l'exploitation du gaz de schiste, les Etats Unis sont devenus les premiers producteurs de pétrole, donnera un coup d'accélérateur à la croissance mondiale. Mais cette impulsion devrait être plus que compensée par des facteurs négatifs :
  - o baisse de l'investissement,
  - o volatilité des marchés,
  - o stagnation dans la zone euro,
  - o risques géopolitiques, et nous l'avons vu malheureusement en ce début d'année.

Vous oubliez dans cette note deux autres critères importants qui ne présagent pas de bond spectaculaire de la reprise économique et d'une meilleure situation de vie pour les ménages après une augmentation massive des impôts et des taxes ces dernières années.

Le chômage, à plus de 10%, qui ne diminue pas et dont l'UNEDIC nous annonce pour l'année 2015 une augmentation de plus de 100 000 personnes, et donc un déficit pour cet organisme de plus de 4 milliards, nul ne peut s'en réjouir.

La santé de nos entreprises n'est pas plus reluisante, avec des carnets de commandes qui sont en dessous du seuil normal de leur activité. Mais plus inquiétant pour les PME, une trésorerie qui se dégrade et met en danger leur pérennité.

Enfin il faut relativiser la portée de l'amélioration des comptes publics de notre pays, alors que l'année 2014 a été celle d'une dégradation massive du déficit budgétaire et des déficits de l'ensemble des administrations publiques.

Le déficit budgétaire de l'Etat s'élève en 2014 à 85,6 milliards d'euros, soit une dégradation de 10,7 milliards d'euros par rapport à 2013.

Le Gouvernement envisage un déficit de l'ensemble des administrations publiques (Etat, comptes sociaux et collectivités locales) à -4,4% du PIB en 2014, en dégradation de 0,3 points par rapport à 2013 (-4,1%).

Enfin, les dépenses totales de l'Etat sont en diminution par rapport à l'exécution 2013, mais cette diminution est en grande partie liée à des conditions d'emprunt historiques et masque une gestion des crédits budgétaires à court-terme sacrifiant les dépenses d'investissement de l'Etat par l'arrêt des grands chantiers.

J'aurai aimé être optimiste mais je sais déjà que l'on va me répondre « si vous aviez été aux manettes cela aurait été pire ! » Alors je ne paraphraserai pas un vieux dicton selon lequel si ma tante en avait et vous connaissez la suite !

#### **Sur les analyses budgétaires de la communauté de communes**

Nous ne sortirons définitivement jamais de la litanie « avant moi des incompetents après moi des intrigants », je crois que l'ex CCVA au moment de la fusion n'est pas arrivé les caisses vides puisque le résultat de fonctionnement reporté sur 2014 était de 1 710 521,21 €. Si j'observe bien d'ailleurs votre tableau c'est à 200 000 € près le montant de votre épargne nette à la fin 2014. Je regrette que sur ce même tableau, vous ne mentionnez pas les recettes et dépenses d'investissements.

Sur la globalité de votre analyse budgétaire de la CCVA, elle aurait mérité une explication plus en profondeur de ce budget de 2014, je pense sincèrement que cet exercice ne reflète pas la réalité d'un exercice normal, et n'y voyait pas là un reproche :

- o Il est le premier budget après la fusion, je me souviens de votre explication sur ce budget qui avait été faite avec cette première préoccupation



- Il est logique j'espère que les charges de fonctionnement soient en baisse du fait de cette fusion, c'est le but.
- Il est un budget ayant bénéficié que très peu d'investissement, enfin c'est ce que je déduis suite à vos décisions budgétaires modificatives.

Mais je resterai logique avec moi-même, ayant fait le choix depuis le début de m'abstenir sur les décisions budgétaires modificatives en 2014, je laisse la possibilité de faire l'analyse aux personnes ayant participées à la constitution du budget 2014.

### **En ce qui concerne les orientations budgétaires**

Je dois dire que votre vocabulaire me laisse parfois perplexe :

Evolution naturelle des bases : J'aurai mis au moins le terme naturel entre guillemets. L'évolution des bases n'est pas naturelle, elles subissent un tassement (+1,12 % en 2014, contre +3,62 % en 2013). Même si ce n'est pas une décision de la Comcom c'est toujours pour le contribuable une augmentation d'impôt.

#### **- Evolution des recettes de fonctionnement**

Une fiscalité plus équitable : le seul impôt qui reste équitable, et l'impôt sur le revenu, les autres sont toujours sur une base qui reste aléatoire. Je ne suis pas sûr que pour les entreprises la CFE CFE Cotisation foncière des entreprises et la CVAE CVAE Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises soient bien équitables. Mais là c'est un autre débat.

Des questions se posent, j'aimerais que vous nous expliquiez comme vous trouvez l'augmentation globale de +2.5 % des recettes fiscales ? Je le souhaite mais j'aimerais comprendre comment vous arrivez à ce pourcentage.

#### **- Evolution des dépenses de fonctionnement**

Sur la hausse des charges de fonctionnement, là encore vous faites un constat qui mérite une explication, vous dites qu'à périmètre constant, la hausse est trop importante pour ces dernières années. Mais il y a bien une raison, la pépinière d'entreprise, la piscine ??? Je ne sais pas mais je pense que vous pouvez nous l'expliquer ?

Je crois que vous ne pouvez pas nous faire des orientations budgétaires sans intégrer les compétences prises en 2015, elles sont devenues effectives et donc intégrables dans ce budget. C'est là tout l'enjeu de ce budget, je vous rappelle que je vous avais demandé les analyses d'impact de ces prises de compétences pour notre communauté de communes lors des choix pour 2015 ? Je pensais en voir les effets dans vos annonces mais vous les excluez de vos orientations budgétaires, c'est pour moi illogique !

Quant aux budgets annexes, vous nous annoncez des baisses dans les budgets annexes, quelle est votre stratégie pour le faire ?

### **2015 les investissements**

Je crois comprendre que vous avez déjà tout décidé sans que notre conseil n'ait son mot à dire de vos investissements. En fait ce n'est pas un débat mais un exposé !

Tous les projets que vous nous présentez ce soir sont des projets que vous avez exposé l'année dernière à la presse, et sur la plupart desquels le conseil communautaire ne s'est pas prononcé.

Je regrette que vos projets structurants, pour lesquels le fonctionnement coûtera en conséquence à notre intercommunalité, ne rentre pas dans une vision d'urgence communautaire comme le transport peut l'être. J'aurai aimé que vous rassembliez le conseil à plusieurs occasions en commission générale pour établir un réel plan d'action.

Vos investissements ne répondent pas toujours à l'objectif d'une communauté de communes. Ils sont centralisés sur un seul périmètre, et ne relève pas toujours de l'urgence des services que nous devons rendre aux habitants des 14 communes. Sur chacun d'eux, nous aurons à y revenir et je ne manquerai pas de vous soutenir ou de vous dire mon opposition.

J'ai relevé plusieurs fois le terme d'équité territoriale, cette volonté est louable bien que très virtuelle. La notion même d'équité territoriale s'inscrit dans la notion de service public. Le principe d'égalité est un des fondements constitutifs de la République française. En France, il inspira une politique de décentralisation. Le constat des inégalités territoriales du point de vue des revenus, des activités, des équipements, du développement, incite à une analyse de toutes les communes et un large consensus. Il est légitime de faire plus pour les territoires qui ont moins. L'évaluation de ces inégalités, l'appréciation des systèmes de péréquation nécessaires sont délicates. Sur notre intercommunalité les écarts sont plus divergents sur les équipements. Il n'y a pas de logique sur la notion du plus fort contributeur qui devrait avoir le plus fort retour en investissement. Je ne retrouve pas dans vos propositions cette notion d'équité.

Un EPCI n'est pas une grande commune, il reste un rassemblement de communes qui décident ensemble d'un projet commun et non pas imposé par quelques communes à l'ensemble du territoire. L'équité territoriale commence par le respect de la représentation de chacune d'elle par ses spécificités et ses conseillers communautaire dans chacune des instances. Dans les faits nous sommes à l'opposé et je le regrette. »

**Le Président lui répond que le débat d'orientations budgétaires n'est pas un vote de budget. Il lui dit également que les évolutions naturelles seront sans doute plus proches des 3 % (0,9 % d'augmentation décidée par le Parlement à laquelle s'ajoute l'évolution démographique).**

**Concernant l'impôt progressif, il est d'accord avec Monsieur BOUTARD mais il ajoute que cet impôt n'est progressif que lorsqu'il est simple et ce n'est plus le cas. Pour les charges à caractère générale, le Président dit qu'il n'est pas nécessaire de revenir en arrière mais que les services de la communauté de communes ont longtemps été laissés à l'abandon : la preuve des efforts sera apportée par l'analyse des comptes administratifs.**

**Sur le transfert de charges, le Président dit qu'il faut que celui-ci soit juste et à l'euro près, car à partir de l'année N+1, le GVT n'impactera que la communauté de communes. Ce sera donc à la CLETC d'en définir tous les critères et de travailler dessus c'est pourquoi les nouvelles compétences ne sont pas encore prises en compte, ce qui facilite aussi la lecture et les comparaisons. La CLETC devra notamment travailler sur la question de l'investissement.**

**Pour ce qui concerne les budgets annexes, le Président explique que le Budget général n'a d'impact que sur le BAZA et l'ALA, les autres budgets sont des budgets annexes et donc fermés il ne peut y avoir de subventions du budget général vers ces autres budgets.**

**Pour ce qui concerne la prise en compte de l'effort fiscal, le Président abonde dans le sens de Monsieur BOUTARD. C'est d'ailleurs cette démarche qu'il a lui-même portée dans le cadre du SCOT. Sur notre territoire, le travail de Stratorial a permis de démontrer que les écarts n'avaient jamais été réduits entre les communes ces dernières années.**

**Monsieur FORATIER donne lecture du document suivant :** « Monsieur le Président,

Comme vous l'évoquez, le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle qui doit informer sur les éléments contextuels.

En matière de contexte général tout d'abord :

- Je suis étonné de trouver plus de commentaires sur la situation nationale que sur la situation du bassin de vie d'Amboise. Quels sont les enjeux réels contextualisés à l'échelle de notre bassin de vie par rapport à la situation nationale ?

En effet, quelle est l'approche stratégique en matière de prise de compétence ou de réajustement de cible de certains services à la population vis-à-vis de l'évolution de ce bassin de vie. Je n'ai rien vu en ce sens en termes d'impact budgétaire.

- Vous évoquez le schéma de mutualisation mais quels effets sont attendus ? Quelles sont les hypothèses retenues et pour quels objectifs attendus ?

Concernant les tendances budgétaires :

- Vous exprimez sur la volonté de fonder les choix sur « l'efficacité de l'action publique, par la recherche d'économie ». Vous estimez la baisse à 10 000€ à périmètre constant « après des années de hausses » comme vous le dites mais également avec des évolutions de compétences passées ! Sur un budget de 10 millions €, cela représente moins de 0,1% de variation. Est-ce significatif sachant que des écritures ont peut-être été reportées en 2015 ?
- De plus, pour la tendance 2015, il faut aussi tenir compte de l'augmentation de 40 000€ prévue à terme en subvention SCOT.
- D'ailleurs à ce sujet, vous évoquez le fait que les subventions aux associations doivent rester contenues dans une enveloppe de 600 000€. Qu'e, est-il de l'enveloppe des contributions versées aux différents syndicats ?
- Toutes les orientations budgétaires sont réalisées à périmètre constant. Comment mettre en perspective les orientations budgétaires avec les prises de compétences réalisées et celles envisagées ? Vous parlez « d'efficacité de l'action publique ». Comment comptez-vous l'évaluer pour les compétences déjà prises notamment en termes d'optimisation des services ?

Enfin en termes d'investissement :

- Vous n'évoquez pas l'avancement des projets lancés en 2014 ?
- Quelle est la part des restes à réaliser issue de 2014 sur 2015 ?
- Comment ont été choisis les projets ? je suis étonné que nous ne les ayons pas évoqués en conseil communautaire.

Enfin, concernant l'aspect formation, il était prévu que le plan de formation soit également débattu. Cela n'a pas été fait en 2014. N'aurait-ce pas été le moment de le mettre en projection des orientations budgétaires afin de valider l'adéquation des orientations ?

Pour conclure, je ne peux malheureusement, encore une fois, que regretter que les choix stratégiques ne soient pas partagés à 14 communes ou 41 conseillers communautaires. Pour paraphraser l'Association des Maires Ruraux de France : « l'intercommunalité se construit, elle ne se décrète pas ». Dans notre cas, elle doit se construire à 14 sur des choix concertés et partagés. »

**Le Président répond que le schéma de mutualisation devra être co-construit, cette année, entre les communes et la communauté de communes. Il précise que les projets initiés en 2014 qui seront terminés en 2015, sont le parking de la gare Sncf et le pôle vitivinicole.**

**Madame GAUDRON explique que le DOB est un exercice complexe car il est très difficile de savoir jusqu'où on va, en termes de données et de chiffres. Malgré cela, le DOB constitue les prémices du budget primitif. Dans un contexte compliqué, Val d'Amboise prévoit 4 millions d'euros d'investissement, ceci est un message fort pour les administrés mais aussi pour les entreprises (notamment les entreprises locales). Non, tout n'est pas décidé mais il est heureux à ce stade d'avoir une idée assez précise de ce que l'on fera de ce budget. Elle ajoute que ce qui compte, ce n'est pas d'afficher un budget mais de le réaliser, comme ça n'a pas toujours été le cas, mais aujourd'hui nous savons où nous allons est cela rassure. Madame GAUDRON répond à Monsieur FORATIER quant au fait que certains projets étaient déjà « dans les tuyaux », elle comprend que l'on puisse être contre le parking de la gare, contre le projet du Centre international de séjour, contre le pôle viticole, contre la nouvelle piscine, contre le pôle culturel et même que l'on puisse voter contre l'adhésion au Syndicat Touraine Cher Numérique et renoncer de ce fait aux 75 % de subventions aux investissements. Elle dit qu'il y a dans ces orientations la volonté forte de réaliser des investissements utiles pour les habitants, pour certains attendus depuis longtemps. Elle est donc en désaccord avec ceux qui pensent que ces orientations ne sont pas à la hauteur des attentes.**

**Le Président tient particulièrement à remercier le travail du Bureau, des Vice-présidents, des cadres de la communauté de communes et de ses services, car sans eux ces orientations n'auraient pu être présentées.**

**Monsieur COURGEAU donne lecture du texte suivant :** « Monsieur le Président, Je souhaite également intervenir dans ce débat d'orientation budgétaire pour exprimer notre ressenti par rapport à sa présentation d'une part et à son contenu d'autre part.

Je ne m'étendrai pas sur la place que vous accordez au contexte macro économique truffé de pourcentages que chacun connaît, bien réels hélas pour certains, bien hasardeux pour d'autres en terme prévisionnel.

Je note toutefois que les données en matière d'emplois sont occultées. Il aurait pourtant été intéressant d'en rappeler l'évolution au niveau national et son corollaire sur le plan local de notre communauté, car c'est bien, à mes yeux, le souci majeur que doivent avoir les élus, à quelque échelon qu'ils se trouvent afin de pouvoir poursuivre et orienter en permanence leur action pour mettre en place les conditions locales appropriées à la création d'emploi voire à son maintien.

Toujours sur la forme, je note trois constantes chez vous.

D'abord ce besoin récurrent que vous avez de distiller en permanence des propos laissant à penser qu'avant vous il ne s'est rien passé ou que ce qui a été conduit était forcément ce qu'il ne fallait pas faire.

Un seul exemple

Ainsi affirmez-vous que les dépenses de fonctionnement de Val d'Amboise ont été en hausse trop importantes depuis plusieurs années.

Ces augmentations ont une explication que vous savez. Ne s'agissait-il pas de structurer cette nouvelle communauté, d'en développer les services dans les domaines économiques et techniques, d'en créer d'autres avec l'instruction des droits du sol, le service habitat, le sport avec la piscine Vallerey sans oublier le sauvetage du F.J.T.

Deuxième constante chez vous la présentation partielle de la vérité quand celle-ci vous dérange.

Alors que vous affichez aisément nombre de pourcentages dans bien des domaines, vous vous contentez de préciser que les contributions versées aux différents syndicats SIEIL, SCOT, Pays Loire Touraine seront maintenues, mais pourquoi ne pas dire clairement que pour l'un de ces syndicats, le SCOT en l'occurrence, c'est bien d'une augmentation très importante des participations des C.C. dont il s'agit.

Enfin, troisième constante dans la forme, il est tout à fait surprenant de constater le décalage entre ce que vous dites et ce que vous faites.

Ainsi le terme « équité territoriale » qui semble être votre cheval de bataille et sur lequel on ne peut que s'accorder n'est hélas pas mis en pratique depuis le début de cette mandature puisque 7 communes sur 14 sont exclues des choix faits en bureau et ne sont informées qu'à posteriori de ce que vous avez décidé.

J'ai toujours pensé que pour être crédible il faut que les actes soient en accord avec les paroles. Croyez- moi un peu moins de « je » comme nous l'avons entendu samedi dernier et un peu plus de « nous collectif » ne nuirait pas au territoire communautaire bien au contraire.

Venons- en au fond. Vous indiquez en préambule quelques données qui alimentent votre réflexion pour 2015. Vous parlez entre autres des difficultés budgétaires de l'exercice 2013 et du redressement opéré en 2014. Cela aurait mérité quelques explications que je vais me permettre d'aborder.

Si 2013 a vu fortement baisser son épargne c'est que de nombreux chantiers structurants ont été commencés ou achevés : chantier du parking de la gare – Vinopôle régional – Pépinière d'entreprises – ZAC Saint-Maurice et ses abords sans oublier les 350 000€ de renégociation de l'indemnité restante de l'emprunt toxique DEXIA pour un retour à un taux fixe de 5% sur la même durée initiale.

Je vous rappelle que ce nouvel accord a été conclu avec un franc suisse à 1,23 € où en serions –nous actuellement s'il n'y avait pas eu de renégociation alors que la parité avec le franc suisse est aux alentours d'1 € à ce jour et que l'euro a vocation à baisser compte tenu de la situation économique européenne situation hélas bien prévisible dès 2013.

Je signale pour mémoire qu'à 1,23 € le taux de remboursement des intérêts était passé à 13 % avant négociation, qu'une évolution à la hausse ou à la baisse de 2 centimes de cette parité conduit à une évolution des taux d'intérêts de 0,75 %. Faites le calcul, nous serions arrivés à ce jour à plus de 20% si rien n'avait été fait. Je partage, comme vous tous ici, l'ignominie de ces emprunts bancaires toxiques souscrits alors par de nombreuses collectivités territoriales ou EPCI et je me réjouis que vous poursuiviez auprès de l'état les démarches que j'avais entreprises dès 2013 afin de pouvoir bénéficier du fonds d'aide aux collectivités.

Enfin, pour clore sur ce sujet, je rappelle que cet emprunt a été souscrit lors de la mandature 2001-2008 mais j'ai toujours pensé qu'il fallait assumer au mieux les situations antérieures et trouver une issue acceptable qui n'obère plus nos futurs choix d'investissements dans le domaine de l'assainissement.

Quant au redressement 2014, il est facile à analyser puisque certains gros chantiers prévus ont été soit abandonnés soit différés comme le parking de la gare.

Après ces constats, je partage la volonté que vous exprimez d'investir massivement pour le numérique – bien sûr sur l'ensemble du territoire communautaire évidemment- celle aussi de poursuivre les aménagements sur les zones d'activités de la Boitardière et je souhaiterais que Saint-Maurice ne soit pas oublié. Je note avec satisfaction que la diminution significative de l'encours de la dette lors de la dernière mandature va vous permettre d'envisager sereinement d'avoir recours à l'emprunt pour de nouveaux projets structurants, même si je ne partage pas les choix des priorités annoncées avec le report éloigné en particulier de la construction de la nouvelle piscine malgré les nombreux besoins recensés et l'état préoccupant de celle existante.

Je ne peux évidemment pas passer sous silence bien que ce sujet n'ait pas encore été abordé en bureau des maires élargis- si pardon hors la présence de certains dont je fais partie, à savoir l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Vous connaissez notre position concernant ce choix et ses incompatibilités. Il est navrant de s'obstiner une fois de plus à vouloir ce secteur inondable, d'accès unique inadapté difficile et en cul de sac, cumulant les nuisances et les dangers de tous ordres. Mais nous en parlerons.

Je crois hélas que ce dernier élément de mon propos illustre pleinement le réel fonctionnement de cette intercommunalité que je vous invite une fois de plus à modifier pour travailler avec toutes les communes. Elles sont toutes amies vous le savez mais elles ont toutes leur passé, leur spécificité, leurs projets, leurs objectifs et c'est une chance car c'est cette diversité qui fait la richesse de notre territoire communautaire.

Souhaitons donc que les orientations 2015 aillent aussi dans ce sens du travail collectif afin que chacune de nos communes puisse être non seulement écoutée mais entendue. »

Le Président lui répond que certains investissements ne sont pas encore tous réalisés mais ils seront vus avec les Comptes Administratifs. Concernant le SCOT, il espère tenir l'objectif de 200 000 € mais il rappelle que cela ne correspond pas à un choix mais à une obligation légale. Pour ce qui concerne la notion d'équité territoriale, il répète que ce qui compte, ce sont avant tout les habitants du territoire.

Monsieur OFFRE dit qu'Alfred SAUVY se serait sans doute régalé, citant la phrase de l'auteur « *les chiffres sont des êtres fragiles qui, à force d'être torturés, finissent par avouer tout ce qu'on veut leur faire dire.* » Il ajoute qu'il va demander au Président d'ajouter une dépense au budget primitif : l'achat du livre de Jean-Pierre LE GOFF « *la fin des villages* », dont il conseille vivement la lecture à tous les élus présents, lecture après laquelle le conseil pourrait débattre.

Pour conclure, le Président demande si tout le monde a bien pris acte de ce débat.

L'assemblée approuve.

Le Président énumère la liste des décisions du Bureau et du Président qui ont été prises avant de clore la séance.

## VI. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

### 1. Décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Communautaire :

- **Décision n°2014-52 du 10 décembre 2014** - Convention de gestion du rucher de la CCVA entre la Communauté de Communes, le syndicat « les amis des abeilles » et Monsieur Cornen
- **Décision n°2014-53 du 10 décembre 2014** - Environnement – Développement durable : Convention Eco Mobilier
- **Décision n°2014-54 du 10 décembre 2014** - Environnement – Développement durable : Convention d'accès à la déchetterie de Vernou-sur-Brenne pour les habitants de Noizay
- **Décision n°2014-55 du 10 décembre 2014** - Environnement – Développement durable : Convention relative à l'ouverture de la déchetterie de Neuillé-le-Lierre aux habitants de Montreuil-en-Touraine et Neuillé-le-Lierre
- **Décision n°2014-56 du 10 décembre 2014** - Culture : Convention tripartite entre l'association les Courants et Cie et la Ville d'Amboise pour le versement de la subvention au Festival les Courants
- **Décision n°2014-57 du 10 décembre 2014** - Culture : Convention de partenariat avec la Ville d'Amboise pour la mise d'une programmation culturelle intercommunale en 2015
- **Décision n°2014-58 du 10 décembre 2014** - Culture : Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les écoles de musique d'Amboise, Limeray, Mosnes et Nazelles-Négron,
- **Décision n°2014-59 du 10 décembre 2014** - Lien Social : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association BUL'de Mômes pour la mise en œuvre de l'action Lien Social
- **Décision n°2014-60 du 10 décembre 2014** - Enfance Jeunesse : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association BUL'de Mômes pour la gestion des ALSH les mercredis et vacances scolaires
- **Décision n°2014-61 du 10 décembre 2014** - Enfance - Jeunesse : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Centre Charles Péguy pour la mise en place d'actions jeunesse sur la CCVA
- **Décision n°2014-62 du 10 décembre 2014** - Enfance - Jeunesse : Demande de subvention à la CAF Touraine pour le marché d'accompagnement des agents dans le cadre de l'harmonisation de la compétence Enfance-jeunesse
- **Décision n°2014-63 du 10 décembre 2014** - Habitat – Logement : Programme 1.2.3. chez vous : Règlement d'aides aux conseils et aux travaux

- **Décision n°2014-64 du 10 décembre 2014** - Développement économique - Location d'espace dans le bâtiment « Francois 1<sup>er</sup> » - ZAC Saint Maurice convention précaire de location pour l'occupation par l'ASSAD rives de la Loire et du Cher
  - **Décision n°2014-65 du 10 décembre 2014** - Développement économique - Location d'espace dans le bâtiment « Francois 1<sup>er</sup> » - ZAC Saint Maurice - Convention précaire de location pour l'occupation par l'association la Boisnière-IME-SESSAD
  - **Décision n°2014-66 du 10 décembre 2014** - Développement économique - Location d'espace dans le bâtiment « Francois 1<sup>er</sup> » - ZAC Saint Maurice convention précaire de location pour l'occupation par l'AFTEC
  - **Décision n°2014-67 du 10 décembre 2014** - Développement économique - location d'espace dans le bâtiment « Francois 1<sup>er</sup> » - ZAC Saint Maurice - Convention précaire de location pour l'occupation par l'ASSAD-HAD en Touraine
- 2. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Communautaire :**
- **Arrêté n°2014-46 du 1<sup>er</sup> décembre 2014** Jeunesse - Acte constitutif régie de recettes
  - **Arrêté n°2014-47 du 1<sup>er</sup> décembre 2014** Jeunesse – Acte de nomination régie de recettes
  - **Arrêté n°2014-48 du 1<sup>er</sup> décembre 2014** Jeunesse – Acte constitutif régie d'avances Bourses aux projets
  - **Arrêté n°2014-49 du 1<sup>er</sup> décembre 2014** Jeunesse – Acte de nomination régie d'avances Bourses aux projets
  - **Arrêté n°2014-50 du 15 décembre 2014** Sport et Loisirs – Arrêté d'interdiction d'utilisation stade de rugby
  - **Arrêté n°2014-51 du 18 décembre 2014** – Délégation de fonctions pendant absence
  - **Arrêté n°2014-52 du 29 décembre 2014** – Délégation de fonctions pendant absence
- 3. Marchés signés par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Communautaire :**  
Tableau en annexe

Monsieur FORATIER demande s'il pourrait être destinataire de toutes décisions qui concernent Neuillé-le-Lierre.

Monsieur GARCONNET demande à avoir une date pour la prochaine réunion de la CLETC, la commune ayant besoin des données liées aux transferts pour son propre budget primitif. Le Président répond que les AC provisoires seront communiqués aux Maires dès le lendemain, mais qu'il ne s'agira que de données provisoires ne comportant pas les investissements.

Aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, le Président décide de lever la séance à 22h00.

Liste des membres présents :

Christian GUYON  
Jean-Claude GAUDION  
Michel GASIOROWSKI  
Claude MICHEL  
Claude VERNE  
Daniel DURAN  
Christophe GALLAND  
Jacqueline MOUSSET  
Jean-Michel LENA  
Marie-Claude METIVIER  
Serge BONNIGAL  
Patrick BIGOT  
Richard CHATELLIER

Isabelle GAUDRON  
Chantal ALEXANDRE  
Nelly CHAUVELIN  
Evelyne LATAPY  
Valérie COLLET  
Thierry BOUTARD  
Josette GUERLAIS  
Huguette DELAINE  
Pascal DUPRE  
Eliane MAUGUERET  
Pascal OFFRE  
François BASTARD  
Marie-France BAUCHER

**Damien FORATIER**  
**Martine HIBON DE FROHEN**  
**Jocelyn GARCONNET**  
**Claude COURGEAU**  
**Christine FAUQUET**

**Marie-France TASSART**  
**Jean-Pierre VINCENDEAU**  
**Catherine MEUNIER**  
**Stanislas BIENAIME**  
**Laurent BOREL**

Affiché le  
Acte exécutoire  
Le Président,

Le Président

Claude VERNE